

a des intérêts dans une usine de production de carbogel à Victoria Junction. Grâce au mandat souple de la division du développement industriel, Devco a pu aller chercher des investisseurs dans le secteur privé pour la production de combustible mixte eau-charbon. Le vice-président de la division du développement industriel, M. Keith Brown, a dit devant le comité, encore une fois lorsqu'il s'est réuni à Port Hawkesbury, que le projet de loi C-103 était en réalité une mesure restrictive. Voici ce qu'il a dit:

La question qui se pose est la suivante: Que se passera-t-il lorsque nous aurons deux sociétés? La division des charbonnages a-t-elle le pouvoir de se lancer dans ce type d'entreprises conjointes? Nous croyons que la loi ne lui accorde pas ce pouvoir.

Je préviens les honorables sénateurs qu'un problème plus grave pourrait survenir.

Le mandat de la division des charbonnages, qui lui a été confié dans le cadre de la loi de 1967 sur la Devco, est demeuré inchangé jusqu'à aujourd'hui. C'est pour cette raison que M. Brown a ajouté le commentaire suivant:

Si vous retirez à la Société de développement du Cap-Breton tous ses pouvoirs de développement accordés par la loi, l'industrie des charbonnages n'aura pas, législativement parlant, le pouvoir d'extraire du charbon.

Cette société sera donc limitée, non seulement parce qu'elle ne pourra pas se lancer dans des entreprises conjointes, mais aussi parce qu'elle ne pourra pas non plus prendre de l'expansion dans l'extraction du charbon. Le gouvernement n'a évidemment pas tenu compte de la division des charbonnages.

Autrement dit, il redonne aux habitants du Cap-Breton une société semblable à l'ancienne *Dominion Coal Company*. Et la dernière chose qu'ils souhaitent, c'est bien une société qui ressemble même de très loin à cette ancienne compagnie. Ils sont catégoriquement contre. La Société pour l'expansion du Cap-Breton deviendra une compagnie minière à vocation strictement commerciale. Nous sommes en train d'assister à une toute première amorce de privatisation. Les habitants de cette région voudront savoir quelles en seront les conséquences? Combien y aura-t-il de mises à pied? Que fera-t-on pour compenser les répercussions d'une telle transformation sur l'économie du Cap-Breton?

La situation pourrait redevenir ce qu'elle était en 1967, mais avec un scénario légèrement différent. La production du charbon au Cap-Breton pourrait revenir entre les mains du secteur privé et s'accompagner d'une réduction draconienne de la main-d'oeuvre. Mais cette fois, s'il faut en croire ce projet de loi, nous n'aurons plus la division du développement industriel pour amortir le coup.

Les sénateurs se souviennent peut-être du rapport que le Comité consultatif du Cap-Breton a publié en septembre 1985 dans lequel il recommandait de créer, à titre de filiale de DEVCO, un organisme du nom d'Enterprise Cape Breton, non pas Enterprise Cape Breton Corporation comme le veut le projet de loi, mais bien Enterprise Cape Breton.

Dans son discours de mercredi dernier, le sénateur Murray a laissé à entendre que l'ensemble actuel d'organismes correspond aux vœux des Canadiens de l'Atlantique.

Honorables sénateurs, j'ai en main la copie de diverses lettres adressées aux ministres fédéraux de Cotret et Murray par les Cape Breton Industrial Area Community Futures Committees, collectif de citoyens de tous les milieux politiques et socio-économiques. Deux de ces lettres me paraissent particulièrement intéressantes. Voici un extrait de la première qui est datée du 3 décembre 1987 et adressée au ministre Robert de Cotret, ministre de l'Expansion économique régionale:

Monsieur le ministre,

Suite à notre correspondance sur l'avenir de la Division du développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton, l'assemblée publique mentionnée dans notre lettre a eu lieu à Sydney le 1<sup>er</sup> décembre 1987. Vous trouverez ci-joint copie des feuillets d'enregistrement de la séance. Ont assisté à l'assemblée environ 250 personnes provenant de toutes les régions du Cap-Breton représentant un échantillonnage des chefs de file d'à peu près tous les milieux, entreprises, syndicats et municipalités. Les participants ont réclamé le maintien de la Division du développement industriel et de sa loi constitutive.

À cet effet, ils ont proposé la motion suivante qu'ils ont adoptée à l'unanimité:

Il est proposé que l'assemblée autorise le président et les représentants régionaux des Community Futures Committees à communiquer avec le ministre responsable de DEVCO pour réclamer le maintien de la Division du développement industriel de DEVCO et lui rappeler que la population souhaite que le mandat de la Division du développement industriel soit élargi de manière qu'elle puisse travailler encore davantage au développement industriel de l'île du Cap-Breton.

Elle porte la signature du président de la réunion, le révérend John Capstick; John Currie, président du Comité d'aide au développement de Northside; le maire Bruce Clark, président du Comité d'aide au développement de Glace Bay et de la région; Charles Campbell, président du Comité d'aide au développement de Sydney et de la région et, bien sûr, par environ 250 citoyens dynamiques de la région.

Je voudrais ensuite citer un passage d'une lettre datée du 21 janvier, de M. C.A. Campbell, président du Comité d'aide au développement de Sydney et de la région, adressée au sénateur Murray. Je ne la lirai pas en entier; voici ce qu'elle dit notamment:

Voici les questions qui nous préoccupent:

- Il n'est pas possible de participer de façon constante à la prise de décisions par la collectivité;
- En fait, la structure proposée dans le projet de loi entrave la prise de décisions à l'échelon local;
- La Société d'expansion du Cap-Breton ne pourra pas participer aux décisions des charbonnages.

Honorables sénateurs, ces représentants de diverses municipalités du Cap-Breton ont prié instamment le ministre de respecter l'intégrité de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, mais il ne les a manifestement pas écoutés.